



# ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS LOCALES

2022 BEVAIX

## Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 septembre 2017

**Lieu** : Maison de commune à Bevaix

**Début de la séance** : à 20h

Gilbert remercie l'assemblée et lit l'ordre du jour.

### 1. Appel :

#### Comité :

Georgette et Gilbert Uldry, Sylvain Meystre, Manuela Weber

Excusés : Robert Baertschi, Walter Fiedler

#### Sociétés représentées :

Accordéonistes "l'amitié", Chœur d'hommes "Le Vignoble", Club de jass les 5 as, Dames paysannes, F.C. Bevaix, F.C. Bevaix-Amicale, Fanfare Béroche-Bevaix, Groupe de la sclérose, Groupe scout de l'Abbaye, Groupe d'enseignement premiers secours, Noël Ensemble, Samaritains, Saint-Nicolas "bénévoles"

#### Société et personnes externes présentes :

Harmonie de Colombier, Laurent Pfäffli (Lototronic), René Chautems (crieur)

#### Sociétés excusées:

Amicale des Pompiers, Association Maison des Jeunes Le Kallo, Atelier bougies, bricolage, Club nautique, Compagnie des mousquetaires, L'aristoloche, les Biviades, Société de développement, Tennis club, Volley-ball

#### Sociétés absentes :

Aviculture Cuniculture, Centre de jeunesse « La Rouvraie », Confrérie des vigneron, les Baladins de L'Abbaye, Lions-Club, Paroisse du Joran, Société de gymnastique, Société de mycologie, Unihockey

### 2. Prix de location pour tableau Lototronic :

Gilbert informe que cette assemblée extraordinaire a été organisée au vu de la demande d'augmentation des tarifs par Lototronic. Il mentionne également l'intérêt d'uniformiser le nombre de tours et de royales, afin de ne pas se faire concurrence entre les sociétés locales.

Laurent Pfäffli (Lototronic) s'occupe depuis quelque 20 ans du contrôle des lotos, dont 10 ans avec le système actuel.

Il existe deux systèmes de contrat : soit une location par loto, soit par abonnement. Jusqu'à présent, nous avons bénéficié d'un abonnement (forfait pour un minimum de 25 lotos par an). Le nombre de lotos a évolué : auparavant, il y avait quelque 25 lotos, puis 20, et actuellement,

le nombre est descendu à 15, voire à 11 lotos pour l'année 2017/2018. M. Pfäffli a maintenu le tarif de l'abonnement jusqu'à présent, alors que le minimum requis n'avait pas été atteint, mais vu les 11 lotos actuels, il demande à ce que le tarif soit adapté, par souci de partialité envers les autres associations organisatrices.

Gilbert mentionne que l'ASLB a investi en installant un treuil pour monter le tableau (Fr. 1800.- + Fr. 600.-), ainsi que pour une armoire de protection (Fr. 1400.-), et relève que les lotos ne fonctionnent plus comme auparavant. Gilbert rappelle que l'ASLB a dépensé quelque Fr. 11'000.-, pour 4000 cartes et 500 planches de 6 cartes cartonnées, et par la suite, 500 planches plastifiées facturées en plus, l'ordinateur, l'imprimante et 2 balais laser.

M. Pfäffli informe que l'installation complète est gérée et gardée par le détenteur de l'abonnement, le prix préférentiel tenant compte de l'absence du déplacement d'un membre de Lototronic, ainsi que la non-installation du matériel par ce dernier.

Donc, le choix de l'installation (armoire de protection) est un choix du détenteur de l'abonnement.

En outre, M. Pfäffli relève que Lototronic s'est engagé à fournir un crieur, ce qui reste une exception - Bevaix étant le seul -, et ce dernier est à la charge de l'organisateur.

Stéphane Ansermet effectue un comparatif de prix :

Fr. 300.- x 11 lotos = Fr. 3300.-

Fr. 175.- x 11 lotos : Fr. 1925.-

Différence de Fr. 1375.-.

Serait-il envisageable de trouver un compromis, le matériel étant déjà sur place, et étant géré par l'ASLB ?

René Schlaeppli appuie cette demande, relevant que le matériel est déjà amorti. Il suggère également de se tourner vers une autre organisation, si un arrangement ne peut être trouvé, rappelant que les lotos ne rapportent plus autant qu'auparavant.

Gilbert ajoute que l'ASLB finance la publicité pour les lotos, y.c. la RC, afin d'aider les sociétés et favoriser les lotos. Il confirme qu'il faudra contacter une autre organisation, si un accord ne peut être trouvé.

*Nouvelles conditions octroyées :*

Laurent Pfäffli propose un abonnement de Fr. 240.- pour 10 lotos ; ces conditions sont approuvées par l'assemblée, et il en est remercié

*Défraiement du crieur :*

René Chautems demande à ce que le défraiement du crieur à Fr 150.- (jusqu'à 35 tours et 2 royales, demandé par Lototronic) soit approuvé, et relève que sa présence est de 17h30 à minuit.

### **3. Loto 2017-2018 :**

*Concurrence avec la Marive :*

Un listing des lotos 2017/18 de la Marive indique que plusieurs dates sont en juxtaposition avec les lotos de Bevaix. Gilbert demande donc si des sociétés souhaitent changer de date ; les sociétés maintiennent leur date initiale.

*Nombre de tours :*

P.-Alain Bohnenstengel souligne l'intérêt de diminuer le nombre de tours dans les lotos, ceci tant au niveau du coût (chaque tour coûtant Fr. 240.-), qu'au niveau horaire (soirée tardive).

Il est décidé que les sociétés organiseront désormais : 32 tours et 3 royales (les royales revenant à Fr. 300.- le tour)

*Bons :*

Julien Lapperouza demande les conditions des bons Coop, et si Migros n'en ferait pas de meilleures.

Coop octroie 5% de réduction sur les bons, et Migros offre les mêmes conditions

*Transport organisé :*

Harmonie de Colombier mentionne qu'un car est organisé depuis Orbe, et s'interroge sur la nécessité d'en organiser depuis la Chaux-de-Fonds ou Le Locle.

*Publicité :*

Gilbert rappelle que l'ASLB offre la publicité sur le site de Info-Loto.

Pour information, le coût pour la publicité (à la charge de la société organisatrice), dans le LHI, le Littoral Région, le Nord Vaudois, ainsi que dans l'Express, revient entre Fr. 1000.- et Fr. 1500.-.

La publicité via les flyers, distribués lors des lotos, fonctionne bien.

Gilbert relève que les textes dans la publicité doivent rester succincts, au risque de ne pas être assez « accrocheurs »

#### **4. Divers**

Il est demandé des nouvelles quant au projet de la nouvelle salle ; pas de nouvelle

La séance se termine par les remerciements du président à l'assemblée, ainsi que par un apéritif.

Séance levée à 21h10

La secrétaire : Manuela Weber